

Montréal, le 29 avril 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2018 du Distributeur en vertu de
l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie
Votre dossier : R044171**

Cher confrère,

Nous accusons réception de votre lettre du 18 avril dernier et du rapport annuel 2018 du Distributeur déposé en vertu de l'article 75 L.R.É.

Nous accusons également réception des versions intégrales des pièces HQD-3, document 1.1 – *Suivi des contrats d'approvisionnement et* HQD-4, document 4 - *Évolution de l'actif réglementaire lié à une entente de suspension (TCE)* ainsi que de la copie **non-caviardée** de la pièce HQD-6, document 22 – *Réfection des vannes de l'évacuateur de crues principal des Menihék* déposées **sous pli confidentiel**.

Ces documents ainsi reçus seront traités conformément à la politique concernant la gestion des documents confidentiels en vigueur à la Régie de l'énergie.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml